



CTSD du 26 mars 2015

Déclaration préalable de la CGT éducation 91

Encore une fois, on a pu constater de nombreux problèmes en terme de dialogue dans les établissements. En CTSD-DGH, nous avons déjà évoqué la situation hallucinante du collègue Weiler de Montgeron, où le chef avait refusé de communiquer le volume de la DGH aux personnels... Ce serait risible si ce n'était pas le symptôme de gros dysfonctionnements.

Au LP Perret, une erreur ayant été découverte après la validation du TRMD par le Conseil d'Administration, la proviseure a tenté de ne réunir qu'un conseil pédagogique pour décider de la suppression d'un poste. Nous ne pouvons pas admettre que la réunion d'un conseil pédagogique (instance uniquement consultative) bafoue la décision du conseil administration (instance représentant les personnels élus démocratiquement).

Au LP L. Armand de Yerres, le proviseur n'a proposé qu'un seul vote sur 4 questions (mélangeant transformations d'HSA en heures, répartition des IMP et TRMD). Devant les contestations des représentants des personnels qui ont tous refusé ce vote, le proviseur a ponctué ce déni de démocratie d'un « c'est moi le chef ! ».

Visiblement, certains « chefs » comprennent l'autonomie de l'établissement comme une autonomie du chef d'établissement, y compris une autonomie vis-à-vis du code de l'éducation ! Monsieur le Directeur Académique, il ne suffira pas ici de déclarer « solennellement » que cela n'existe pas pour faire disparaître les problèmes !

De plus, la mise en place de L'IMP risque d'entraîner beaucoup d'arbitraire et de clientélisme. La mise en place de ce système de prime présente un risque de mise en concurrence des collègues. La CGT demande la possibilité pour les collègues d'un maintien des décharges.

On peut craindre que cette dérive vers l'autonomie des chefs d'établissement ne s'aggrave encore avec la réforme annoncée du collège. La CGT Education n'est pas défavorable au travail interdisciplinaire. Toutefois, nous refusons que celui-ci soit l'occasion d'organiser une mise en concurrence entre les disciplines, entre les élèves et entre les établissements. La mise en place de la co-intervention des collègues en effectifs réduits ne doit pas être prise sur la marge des établissements au détriment des dédoublements. Il faut un temps de concertation inclus dans les services. Pour réussir cette réforme, il aurait fallu des moyens. Pourtant, alors que la démographie est à la hausse, le solde des créations/suppressions de postes dans les collèges du département est négatif. Il s'agira encore d'une réforme à moyens constants. La dilution des heures de LV2 de 4eme-3eme sur 3 années en est un exemple. Ce sera, encore une fois, beaucoup de battage médiatique de la part de la ministre et une dégradation des conditions d'études des élèves.

On ne peut envisager un service public de qualité sans moyens. Il est donc vital de sortir des politiques d'austérité. Le gouvernement a fait le choix d'une fuite en avant ultralibérale au service du MEDEF. Pour financer ses dizaines de milliards d'offrandes au patronat, le gouvernement poursuit les politiques de destruction des services publics et impose l'austérité pour les salariés. Il est temps de mettre un coup d'arrêt à ces politiques. C'est pourquoi la CGT éducation participera à la journée de grève et de manifestations du 9 avril.